



Procès-verbal de la 61^{ème} assemblée générale de l'ADNV 30 mai 2024, Grande Salle à Concise

Tenue du procès-verbal (PV) : Madame Nadia Mettraux (pré-PV) puis en séance par Madame Elodie Fabre.
La séance est présidée par Monsieur Stéphane Costantini.

1. Salutations et bienvenue

Le Président salue l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue et ouvre la séance. Il passe la parole à Monsieur Claude Jäggi, Syndic de Concise.

Allocution du Syndic des lieux qui souhaite la cordiale bienvenue à Concise, suivie de la diffusion du film de la Commune.

Le Président rappelle que les membres ont été convoqués conformément aux statuts et que les documents ont été mis à leur disposition sur le site internet dès le 8 mai dernier.

41 communes sont présentes ou représentées ainsi que 41 membres privés, le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Deux scrutateurs ont été désignés et ont accepté leur mission, il s'agit de :

1. Madame Evelyne Perrinjaquet, Municipale à Grandson
2. Monsieur Christian Bavaud, Syndic d'Ependes

Ils sont remerciés de leurs bons offices.

Le Président rappelle que les votes se font à main levée, respectivement à bulletin secret si des membres en font la demande.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Salutations et bienvenue
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juin 2023
3. Message du Président de l'ADNV
4. Revue opérationnelle par la Directrice générale
5. Rapport d'activités et comptes 2023
 - a. Présentation par la Directrice générale
 - b. Rapport de la fiduciaire
 - c. Rapport de la commission de gestion
 - d. Validation du rapport de la commission de gestion
 - e. Validation du rapport d'activités 2023
 - f. Adoption des comptes 2023
 - g. Désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2024
6. Élection complémentaire à la commission de gestion
7. Divers et propositions individuelles
8. Clôture

2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 juin 2023

Le Président soumet au vote l'adoption du PV de l'AG du 22 juin 2023.

Le PV est validé à main levée et à une large majorité.



3. Message du Président de l'ADNV

Le Président de l'ADNV se plaît à transmettre sa grande satisfaction concernant l'exercice sous revue et cite plusieurs éléments qui doivent être relevés au titre des succès :

- Le montant record, pour la deuxième année consécutive, des demandes d'aides financières déposées auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation de l'Etat de Vaud (SPEI), pour CHF 1'548'137.-. La valeur totale des projets soutenus par la loi sur l'appui au développement économique (LADE) se monte à CHF 11'401'558.-.

Le Président indique que l'ambition de l'ADNV est au minimum de stabiliser ces résultats, mais surtout de les faire progresser, notamment en rédigeant encore davantage de préavis au profit de nos membres. Il rappelle en outre que l'ADNV va chercher cet argent pour ses membres et qu'il est donc indispensable de solliciter les services de l'Association pour que le personnel puisse analyser les dossiers et en déterminer l'éligibilité.

- Les 3 comités locaux, qui pour rappel ont été lancés en mai 2022, sont eux aussi à signaler au titre des réussites. En 2023, au travers de 3 séances par comité local, ce sont CHF 106'300.- qui ont été alloués pour soutenir 65 projets. Il est rappelé que la dotation annuelle au budget s'élève à CHF 33'000.- par comité. Toutefois, le Comité exécutif ayant décidé de mettre à disposition des comités locaux, pour 2023, le solde non utilisé de la dotation 2022, le montant du budget habituel a pu être dépassé."
- Un autre motif de satisfaction est le repositionnement du tourisme régional avec notamment la mise en œuvre d'une mécanique de financement communal harmonisée et l'établissement de conventions. Le Président indique qu'il fallait avoir le courage de traiter cette thématique et de se remettre en question afin d'assurer la pérennité des prestations en matière de tourisme.
- Enfin, le Président se réjouit que par les compétences du personnel et la participation active des communes, deux projets régionaux importants que sont le Plan Directeur des Zones d'activités et l'étude Parc et rail, aient pu avancer avec un rythme soutenu.

Le Président indique qu'en 2023, le comité exécutif s'est réuni à 7 reprises.

Lors de ces séances, le comité a notamment :

- Approuvé 10 préavis LADE.
- Adapté le règlement des comités locaux selon un mode itératif.
- Validé les comptes 2022 et adopté le budget 2024.
- Engagé une nouvelle Directrice de l'Unité Finances et nommé par promotion interne le nouveau Directeur de l'Unité Marchés.
- Analysé et traité le dossier du tourisme régional puis expliqué et échangé avec les 7 communes chefs-lieux touristiques au sujet des enjeux et du nouveau concept.
- Validé une offre pour désigner le mandataire de l'étude P+R.
- Validé l'achat d'un ERP finances (logiciel de gestion intégré).
- Décidé les mesures salariales pour 2024.

Le Président souligne l'implication du Comité exécutif dans les décisions stratégiques et son grand intérêt dans le cadre du suivi des activités opérationnelle, grâce à un reporting précis et exhaustif de la Directrice générale. Le mode de fonctionnement pratiqué garantit une gouvernance adéquate et permet aux membres du Comité d'être non seulement informés de ce qui se passe à l'ADNV et d'en garantir la cohérence globale, mais également d'en vérifier la conformité et d'en assurer la promotion.

Le Président conclut en remerciant chaleureusement chaque personne pour le travail accompli à son niveau et passe la parole à la Directrice générale pour son rapport opérationnel.

4. Revue opérationnelle par la Directrice générale

La Directrice générale souligne son plaisir à transmettre tout le positif que l'ADNV apporte à la région depuis 55 ans.





Elle communique sa satisfaction à voir évoluer l'équipe dans un environnement qui valorise l'apprentissage, l'équilibre vie privée-vie professionnelle, la motivation à entreprendre, le droit à l'erreur, l'équité salariale et le renforcement de l'employabilité, tout en ayant des objectifs ambitieux avec un point d'honneur marqué à utiliser l'argent public et celui des entreprises membres, avec précaution et efficacité.

Elle rappelle que les activités de l'ADNV se retrouvent au travers d'éléments et de chiffres factuels, en soulignant que le cœur de la mission est de faciliter et de donner des outils aux membres, pour que leurs décisions, missions et buts se déroulent plus simplement, plus efficacement et plus sereinement. Le rôle des associations régionales telles que l'ADNV a d'ailleurs été valorisé quelques jours auparavant par Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret et le chef du service cantonal de la promotion de l'économie et de l'innovation, Monsieur Raphaël Conz, qui ont souligné lors de leur conférence de presse, l'importance de ces organismes au niveau régional et dans l'écosystème de développement économique du Canton.

Dans la ligne des propos du Président, la Directrice générale répète que l'ADNV s'est remise en question ces 5 dernières années, pour poursuivre l'excellent travail qui a été fait avant, mais aussi pour ajouter un soupçon d'entrepreneuriat et se renforcer face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les statuts ont été dépoussiérés, l'organisation et la gouvernance questionnés, une nouvelle identité mise en place, tout comme un système informatique.

Des nouveautés appréciées et efficaces, tels que les comités locaux ou le Groupe de réflexion touristique du Nord vaudois ont été institutionnalisés et le dossier du tourisme régional a été pris en charge avec passion et courage par un Comité exécutif déterminé à prendre les décisions nécessaires pour en assurer sa pérennité et son efficacité.

La Directrice générale fournit ensuite quelques chiffres clés :

- 30 collaborateurs dont 9 pour l'insertion professionnelle pour un équivalent plein temps de 6.1.
- 21 personnes œuvrent pour le tourisme et l'économie, cela représente 18.3 équivalent plein temps dont 13.35 sont dédiés au tourisme.
- Sur ces 21 personnes, 2 sont sur mandat, pour les RH et le développement de projets touristiques et 3 postes de chefs de projet, pour la filière truffière, le plan directeur des zones d'activité et le masterplan 4 saisons sont financés par des tiers, en totalité ou à 70% pour l'un d'entre eux.
- Le budget de l'insertion professionnelle s'élève à CHF 1 million, budget entièrement financé par l'Etat de Vaud.
- Pour l'économie et le tourisme l'ADNV travaille avec un budget de CHF 3.4 millions dont CHF 2 millions proviennent du tourisme et CHF 1.4 million proviennent de l'économie.
- Les communes contribuent à 52% du budget total, à hauteur de 24% en ce qui concerne l'économie et 28% en ce qui concerne le tourisme.

Les enjeux pour les années 2024, 2025 et 2026 sont ensuite listés :

- Au niveau budgétaire, il faudra explorer des pistes pour générer des revenus complémentaires en vendant notre savoir-faire comme cela nous est permis par les statuts.
- Pour les équipes, l'enjeu est notamment de garantir la compétitivité de la rémunération et l'apprentissage continu.
- Plus particulièrement pour le tourisme, il s'agira d'accompagner le développement de produits et de structures touristiques qui génèrent des retombées économiques.
- Pour l'économie, l'enjeu est de renforcer les synergies des entreprises entre elles.





Enfin, la Directrice générale :

- Cite la 1ère campagne de promotion massive en Suisse alémanique, au travers d'une vidéo qui sera diffusée du 3 au 20 juin sur les écrans des offices de poste et des transports publics des villes et régions de Lucerne, Zoug, Schwytz, St-Gall, Bâle, Soleure, Berne, Aarau, Schaffhouse et Zurich, nous permettant d'être vus durant la période par plus de 5 millions de paires d'yeux.
- Annonce l'édition de la 1ère carte vélo/VTT régionale.
- Confirme le renouvellement de l'action Pèdze Card, la carte de rabais pour les touristes.
- Annonce le lancement du nouveau projet touristique des « Secrets du Nord vaudois », en collaboration avec les communes.

En conclusion de son rapport opérationnel, la Directrice générale constate que :

- Les projets et activités sont nombreux et profitables à la région.
- Les ressources humaines sont adéquates tant en nombre qu'en compétences.
- Les ressources financières sont stables et saines.
- La communication s'est considérablement renforcée au bénéfice d'une meilleure compréhension des activités et à l'évidence de davantage de sollicitations pertinentes de la part de nos membres.

5. Rapport d'activités et comptes 2023

La Directrice générale indique que l'exercice 2023 s'est déroulé dans le cadre budgétaire défini par le Comité exécutif et se conclut avec un résultat positif de CHF 3'102.-, soit non seulement parfaitement dans la cible prévue au budget, mais également similaire à 2022 à quelques francs près.

L'activité d'insertion professionnelle, entièrement financée par l'Etat de Vaud, boucle quant à elle traditionnellement à CHF 0, comme requis par les services de l'Etat.

Les comptes 2023 apportent un nombre certain de satisfactions malgré un total des produits inférieur de près de CHF 130'000.-, soit près de 5%, par rapport au budget et en diminution de CHF 150'000.- par rapport à 2022. Cette diminution des revenus est due à une baisse de près de CHF 50'000.- des cotisations touristiques et des taxes de séjour, ainsi qu'à une perte sur débiteurs de près de CHF 76'000.- comptabilisée au titre de la créance détenue au 31 décembre envers l'Association des Terroirs de la région de Grandson.

L'ADNV a travaillé en 2023 avec un budget total de CHF 2'763'256.-, utilisé comme suit:

- 68% de ce montant a été consacré à la charge du personnel, pour un effectif au 31 décembre de 22.10 EPT pour 24 personnes, hors auxiliaires et collaborateurs de l'insertion professionnelle. Il est signalé que la prise en charge d'une partie des salaires économico-touristiques par le budget de l'insertion professionnelle, mesure obtenue 3 ans plus tôt, a été diminuée volontairement de près de CHF 100'000.-. Cette décision a été prise afin de préserver l'intégralité des postes des collègues de l'insertion professionnelle, suite à une deuxième année consécutive de réduction du budget par la Direction générale de l'emploi de l'Etat de Vaud.
- 13% du budget a été consacré aux autres charges d'exploitation notamment les loyers, le matériel informatique et téléphonique ou encore les assurances. Ce poste présente un léger surcoût de CHF 18'000.- par rapport au budget pour un coût total de CHF 361'000.-, représentant environ CHF 15'000.- par an et collaborateur, ce qui est totalement dans les normes.
- Dans l'ensemble, toutes les unités de travail ont garanti la tenue du budget. Disposant de CHF 563'000.- pour fonctionner, l'ADNV a dépensé CHF 465'000 faisant à nouveau et comme les 4 années précédentes preuve de prudence avec l'utilisation de l'argent confié, mais également en prévision d'une probable réduction de revenus dès 2024. On note un dépassement au titre du coût de renouvellement du site internet touristique qui a dû faire l'objet d'une mise à jour essentiellement pour des raisons d'obsolescence.
- Enfin les fonds ont enregistré un certain nombre de variations présentant une utilisation pour la période sous revue de CHF 143'000.- et une attribution de CHF 180'000.-.





La Directrice générale diffuse ensuite un film réalisé en interne et mettant en images et en musique le rapport d'activités 2023.

A l'issue de la projection, la Directrice générale conclut en espérant qu'à travers de ces images, les membres présents auront vécu et apprécié une partie de ce que les collaborateurs de l'ADNV font pour la région, pour les communes et les entreprises dans un état d'esprit engagé, serein et dévoué à leurs missions.

Elle remercie spécialement, Laura, Elodie, Justine, Mélanie, Lionel, Beatriz, Laetitia et Florence pour la parfaite organisation de cette AG, ainsi que tous ses collègues de l'ADNV qui font leur travail au quotidien avec justesse, curiosité et courage.

Elle adresse également ses remerciements au Comité exécutif avec une mention spéciale au Président, tant pour la confiance que le Comité lui témoigne que pour le courage des décisions qu'ils prennent pour que l'intégralité de l'équipe et elle-même puissent travailler sereinement pour le Nord vaudois.

Les membres publics et privés sont eux également remerciés pour la confiance et le soutien adressés à l'ADNV permettant à chaque collaborateur de l'ADNV de travailler pour un Nord vaudois qu'ils aiment tant.

La parole est passée au Président.

Le Président remercie la Directrice générale et prie Monsieur Didier Glauser de la Fiduciaire Fidaceb SA de procéder à la lecture des conclusions du rapport de vérification des comptes. Monsieur Glauser procède à la lecture du rapport.

Monsieur Pascal Gafner, Président de la commission de gestion de l'ADNV s'étant excusé, il prie Monsieur Jean-François Marmier, Vice-président de la commission de gestion de bien vouloir donner lecture du rapport. Monsieur Marmier procède à la lecture du rapport. Le Président remercie tous les membres de la commission de gestion et ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant pas de question ou de remarque, le Président passe au vote, l'un après l'autre des quatre objets suivants :

1. Validation du rapport de la commission de gestion
2. Validation du rapport d'activités 2023
3. Adoption des comptes 2023
4. Désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2024. Le Comité exécutif propose de reconduire le mandat à la Fiduciaire Fidaceb SA.

Les trois documents sont adoptés par les membres à une très large majorité.

Le mandat de révision des comptes pour l'exercice 2024 est confié à une très grande majorité par les membres à la Fiduciaire Fidaceb SA.

6. Election complémentaire à la commission de gestion

Le Président sollicite l'assemblée qui doit élire un nouveau membre public à la commission de gestion en remplacement de Madame Carole Glauser, qui n'en fait plus partie suite à son départ de la municipalité de sa commune.

Il indique que Monsieur Marc Benoit, Syndic de Romainmôtier, est candidat à cette fonction. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre membre public ne se portant candidat, Monsieur Marc Benoit est élu par applaudissements et les remerciements lui sont adressés.



7. Divers et propositions individuelles

Le Président indique qu'aucune proposition individuelle ne lui est parvenue. Il demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite prendre la parole.

Monsieur Claude Roulet, Syndic de Mauborget, prend la parole. Il indique quelques pourcentages calculés par ses soins qui selon lui reflètent l'augmentation de la cotisation touristique pour sa Commune. Ayant compris que cet argent serait destiné au Canton, il affirme que sa Commune ne signera pas la convention touristique.

Le Président prend acte de l'intervention de Monsieur Roulet et tout en relevant que les chiffres avancés lui appartiennent, il rappelle que le tourisme régional a été intégré à l'ADNV il y a 15 ans sans que les « fiançailles » n'aient pu aboutir à un « mariage harmonieux ». Il se réjouit une fois encore que le Comité exécutif ait eu le courage d'empoigner ce dossier ainsi que des décisions des 63 communes qui ont déjà signé la convention à ce jour. Il indique que le travail pour fédérer toutes les communes se poursuivra pour le maintien de la cohésion régionale en matière de tourisme.

8. Clôture

Le Président indique que l'Assemblée générale arrive à son terme et conclut en remerciant non seulement ses collègues du Comité exécutif pour leur travail et leur soutien tout au long de l'année mais également et surtout toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'ADNV, son Comité directeur ainsi que sa Directrice générale pour leur engagement indéfectible.

Il remercie également les membres présents pour leur participation et leur confiance et invite tout le monde à partager un moment convivial autour d'un apéritif.

Stéphane Costantini
Président de l'ADNV

La rédactrice du procès-verbal :

Nadia Mettraux
Directrice générale